



FONDS DE DOTATION
LYCÉE HENRI-IV

OUI,
je fais un don de euros
en faveur du Fonds de Dotation Lycée Henri-IV

En qualité de particulier

En qualité d'entreprise

• Si vous êtes un particulier soumis à l'IRPP : 66 % de réduction d'impôts, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour un versement avant le 31 décembre. Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivant le versement. Exemple : un don de 100€ donnera droit à 66€ de réduction d'impôt (coût réel du don = 34€)

• Si vous êtes une entreprise : 60 % de crédit d'impôts, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.
Exemple : un don de 500€ donnera droit à 300€ d'économie d'impôt (coût réel du don = 200€)

Nom, prénom

Entreprise (s'il y a lieu)

Adresse

Téléphone +33 (0)..... Mail@.....

Fait à, le

Signature

DEUX POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

• Par chèque

à l'ordre du Fonds de dotation Lycée Henri-IV
avec le présent document complété à l'adresse :
Fonds de Dotation Lycée Henri-IV
23 rue Clovis, 75005 Paris

• Par virement bancaire

Code IBAN : FR76 4255 9100 0008 0139 1204 867
Code BIC : CCOPFRPPXXX
En précisant votre nom, prénom et/ou l'entreprise
dans la référence du virement.